

# L'école Syndicaliste de Seine-et-Marne

Bulletin trimestriel du SNUDI FO 77, 2 rue de la Varenne, 77000 Melun  
Tel/fax : 07 71 02 00 81 fo77snudi@gmail.com http://77.fo.snudi.fr  
Directeur de la publication Cristina Martins, CPPAP n° 0919 S 07347

## Éditorial

**A**vec une avalanche de mesures qui visent toutes, à détruire les droits collectifs des salariés de notre pays, le gouvernement démantèle le code du travail avec les ordonnances, s'attaque à la sécurité sociale en faisant disparaître le salaire différé au profit de la CSG, prévoit le retour de la journée de carence, diminue l'APL pour les familles les plus modestes et les jeunes, fait disparaître 150 000 contrats aidés, étrangle les collectivités territoriales en ponctionnant encore 13 milliards d'euros ! Remplacer les droits collectifs et statutaires par l'arbitraire local et l'individualisation, c'est l'objectif poursuivi par le gouvernement. Il se concentre aujourd'hui dans les ordonnances contre le Code du travail, que le gouvernement ne manquera pas de transposer dans la Fonction publique. **Pour ces raisons, la FNEC FP FO a appelé à la grève et à la manifestation le 12 octobre pour le retrait des ordonnances Macron.**

L'Education nationale n'y échappe pas, à commencer par **la désorganisation des écoles avec les modifications des horaires liées au nouveau décret sur les rythmes scolaires qui permet le retour aux 4 jours, mais qui n'uniformise pas l'organisation de la semaine scolaire sur tout le territoire.** Encore une fois le ministre laisse aux municipalités carte blanche pour décider de l'emploi du temps des enseignants, compliquant considérablement les associations de service à constituer...

**Une rentrée dans l'urgence et le désordre : conséquences des mesures d'austérité et des réformes des rythmes scolaires ...** En Seine-et-Marne plus de 600 collègues ont pris connaissance de leur affectation à titre provisoire la veille de la prérentrée puisque le placement de juin n'avait pas eu lieu, décret Blanquer oblige ! Des collègues sans complément de service plusieurs jours après la rentrée... De nombreux élèves avec une notification MDPH qui attendent leur AVS... Des commandes non arrivées dans plusieurs communes, etc...

Des faits que nous avons dénoncé lors du CTSD du 6 septembre. Suite à cette instance **13 nouvelles fermetures, 24 fermetures révisables confirmées et seulement 7 levées de fermetures révisables, 19 ouvertures ont été prononcées !**

**Une rentrée catastrophique** pour les 13 écoles qui ont subi une fermeture non prévue à la rentrée, les condamnant à refaire leur structure pédagogique, à réorganiser le travail d'équipe, comme pour les écoles qui n'ont pas obtenu la levée de leur fermeture révisable malgré des effectifs à plus de 30 de moyenne en maternelle !! Des parents en colère et mobilisés à Lieusaint, Roissy, Mitry, Vulaines-sur-Seine etc...

**Pour ces raisons, le SNUDI FO a voté contre la proposition de répartition de carte scolaire, les autres organisations syndicales se sont abstenues.**

**Ces conditions de rentrée sont inacceptables, c'est pourquoi le SNUDI FO 77 demande à tous les collègues dans toutes les écoles de nous faire remonter les dysfonctionnements afin de très vite demander une audience à l'IA.**

Cristina Martins  
Secrétaire départementale du Snudi-Fo 77



n°55 septembre 2017

Déposé le 27-09-2017

**MELUN CDIS**

Dispensé de timbrage nom du site de dépôt

**P**

**PRESSE**  
DISTRIBUÉE PAR  
LA POSTE

## Sommaire

Conditions de rentrée déplorables CTSD du 06/09 : Décisions inacceptables	p2
Carte scolaire : mobilisation Rythmes scolaires : Désorganisation	p3
Pétition : retour à 4 jours, 36 semaines	p4
Direction d'école : Plan vigipirate et signes de sécurité Evaluation CP	p5
Brigade départementale de remplacement Stagiaires : Accueil improvisé	p6
Réunions d'Info Syndicales (RIS) Coordonnées utiles	p7
Bulletin d'adhésion	p8

**Un syndicat indépendant  
pour défendre**

**les statuts  
les postes  
les salaires  
l'unité et la laïcité de  
l'école publique**

**SYNDIQUEZ-VOUS !  
Bulletin page 8**

**Personnels malmenés,  
classes surchargées, élèves fatigués,  
écoles désorganisées,  
Education nationale territorialisée...  
STOP !**

**Nous voulons pouvoir exercer  
notre métier : ENSEIGNER !  
Regroupons-nous pour résister**

## Des conditions de rentrée déplorables et inadmissibles !

**P**lacement de dernière minute... Le placement de juin n'ayant pas eu lieu à cause des modifications des rythmes scolaires dans de nombreuses communes, **c'est plus de 600 collègues qui ont pris connaissance de leur affectation à titre provisoire la veille de la prérentrée. Comment préparer la classe sereinement dans ces conditions !**

### Une rentrée dans l'urgence et le désordre...

Dans de nombreuses circonscriptions plusieurs postes n'ont pas été attribués (2,3,5 avec un record de 11 à Melun...). Plusieurs jours après la rentrée certains collègues ne connaissaient toujours pas leur complément de service. Comment accueillir nos élèves dans la bienveillance et en musique quand les conditions matérielles ne sont pas requises ?

**Pour le SNUDI FO 77 ce n'est pas acceptable, nous avons donc exigé que les affectations s'effectuent rapidement et que la liste complémentaire puisse être ouverte afin de ne pas diminuer les moyens de remplacement qui restent**

**insuffisants pour notre département.**

**L'inclusion des élèves d'ULIS dans les classes se traduit d'abord par leur non comptabilisation dans les effectifs.** Nous tenons à rappeler les termes de la circulaire du 21 août 2015 qui dit « *qu'une attention particulière doit être accordée aux écoles ayant une ULIS, pendant les opérations de carte scolaire...* » Ainsi en élémentaire aux Arcades Fleuries à Chelles ou à Henri Barbusse à Mitry les effectifs atteignent 29, 30 avec les élèves inclus. **Comment scolariser et inclure au mieux les élèves à besoins particuliers dans ces conditions ?**

Par ailleurs, de très nombreux élèves avec des notifications MDPH attendent leur AVS qui risque de voir leur contrat CUI non renouvelé.

Le SNUDI FO revendique : **le maintien et le renouvellement** de tous les postes en contrats aidés dans les écoles (aides à la direction, AVS), **la transformation de ces contrats en emplois statutaires de la Fonction publique.**

## CTSD du 06/09 : des mesures inacceptables !

**E**n début de CTSD seulement 23,5 postes restaient disponibles sur l'enveloppe fermée de 90 postes alloués à la Seine-et-Marne c'est insuffisant pour répondre aux besoins de toutes les écoles du département en cette rentrée !

L'administration a donc procédé à un réajustement de carte scolaire qui ne tient pas compte de situations extrêmement difficiles notamment en maternelle où les classes n'ont pas été ouvertes avec des moyennes au-delà de 30,5 élèves, des écoles avec des structures pédagogiques impossibles comme des double cours à 27,28,29 **parfois avec l'inclusion des élèves d'ULIS qui ne sont pas comptés dans les opérations de carte scolaire ! Alors que tout le monde connaît les problèmes considérables que pose l'inclusion...**

**Le dispositif de dédoublement de CP, présenté à grand renfort de communication, se met en place au détriment des autres classes.** Elles se retrouvent plus chargées comme à Condorcet 1 à Meaux où le cycle 3 est très chargé avec des CM1 à 29, des CE2/CM1 à 26 ... Si la levée de la fermeture a été obtenue pour cette école, cela n'a pas été le cas pour Condorcet 2 qui avait des effectifs quasi identiques. Encore une fois l'administration demande la globalisation des effectifs

sur les 2 groupes scolaires ! **Pour le SNUDI FO, la globalisation, le redéploiement, ou les suppressions de postes sont inacceptables !**

**Pas une classe à plus de 25 élèves !**

**Voici les mesures annoncées : 13 nouvelles fermetures, 24 fermetures révisables confirmées et seulement 7 levées de fermetures révisables, 19 ouvertures.**

**Seul le SNUDI FO a voté contre cette répartition de carte scolaire, les autres organisations se sont abstenues.**

**Seul le SNUDI FO avait appelé les collègues à se mobiliser avec les parents d'élèves de leur école sur le parvis de l'IA.**



Parvis de l'inspection académique à Melun

## Carte scolaire Des écoles se mobilisent, des parents en colère...



Ecole élémentaire Lavoisier - Lieusaint

**E**n réaction aux mesures de carte scolaire du CTSD du 6 septembre, les parents d'élèves réagissent à l'école maternelle des Sapins de Roissy, à l'école élémentaire Lavoisier à Lieusaint, à l'école élémentaire Paul Langevin à Fontenay Trésigny par l'occupation d'écoles, la signature de pétition, l'intervention des élus, etc...

Si l'administration a concédé la levée de fermeture à Paul Langevin. Les autres écoles n'ont pas obtenu gain de cause...

**L'administration doit recevoir toutes les délégations de parents qui souhaitent être entendues ! Et rouvrir toutes les classes nécessaires.**

## Rythmes scolaires : encore plus de désorganisation !

### Rythmes scolaires : malgré le décret Blanquer Un an de plus de galère et des enseignants toujours en colère !

**E**n Seine-et-Marne 60.36% des communes sont passées à 4 jours ce qui correspond à 40% des élèves. Ce sont surtout des petites communes mais aussi des grandes villes comme Chelles, Montereau ou Lagny...

**Si le décret Blanquer a ouvert la possibilité, pour les communes qui le souhaitaient de revenir à une semaine de 24h, sur 4 jours de 6h, il instaure le désordre dans les circonscriptions (compléments de service impossibles à trouver). Il laisse les municipalités « maître d'œuvre » de l'organisation de la semaine scolaire des écoles, il poursuit donc à**

**la mise sous tutelle des PE, fonctionnaires d'Etat, par les élus locaux. Il ouvre la voie à des calendriers locaux dépendants de chaque PEDT.**

Avec la mise en place des PEDT, les demandes des communes ne cessent d'augmenter : les changements d'horaires, l'accès au projet d'école, des plaintes aux IEN sans passer par le directeur etc...

Et ce ne sont pas les nouvelles modalités d'évaluation des enseignants avec un entretien où il est entre autre question de l'avis de la communauté éducative qui vont arranger les choses.



**Il est temps de dire STOP à la territorialisation, la désorganisation ... Pour en finir avec la confusion scolaire/périscolaire, les PEDT,... L'abrogation de tous les décrets instaurant les rythmes scolaires (Peillon, Hamon, Blanquer) est plus que jamais à l'ordre du jour !**

### Signez la pétition du SNUDI FO

**Retour à une organisation de la semaine sur 4 jours pour tous (L, M, J, V), dans toutes les écoles, dans toutes les communes, sur 36 semaines, avec le maintien de la définition des dates de congés et vacances scolaires, sans possibilité de dérogation. L'abandon de la territorialisation de l'école avec les PEDT pour mettre fin à l'ingérence des élus et à la confusion scolaire et périscolaire.**



# PETITION

Le SNUDI-FO invite à poursuivre partout la campagne nationale, et si possible par l'action commune avec les organisations syndicales favorables aux revendications

*Pour les 4 jours pour tous, dans toutes les écoles, dans toutes les communes, sur 36 semaines*

Les enseignants soussignés de l'école ..... syndiqués au ..... ou non-syndiqués, se prononcent pour :

- ▶ 4 jours pour tous (lundi, mardi, jeudi, vendredi), dans toutes les écoles, dans toutes les communes, sur 36 semaines !
- ▶ le maintien de la définition nationale des dates des congés et vacances scolaires et sans possibilité de dérogation ;
- ▶ l'abandon de la territorialisation de l'école avec les PEDT, non à l'ingérence des élus, non à la confusion scolaire/périscolaire.

**La seule issue, c'est toujours l'abrogation de la réforme des rythmes scolaires, c'est le retour à une semaine de 4 jours dans toutes les écoles.**

Nom - Prénom	Ecole - Commune	Signature

À retourner au :

**SNUDI FO77**  
**2 Rue de la Varenne 77 000 MELUN**

### Direction - stop aux multitâches !

Toujours plus de responsabilités, toujours plus de pressions...

Pour le SNUDI FO c'est non !



Des réunions de directeurs convoquées avant la prérentrée, comme à Lognes ou pas du tout de réunion avant la prérentrée comme à Dammartin-en-Goële, les IEN de Seine et Marne n'ont encore une fois pas accordés leur violon en matière d'organisation de la rentrée. Le SNUDI FO rappelle

que le calendrier scolaire s'applique à tout le monde y compris les directeurs.

**Des consignes de sécurité interprétées de différentes façons par les IEN**, certains interdisant tout accès aux établissements, d'autres permettant l'accès dans la cour ou la rentrée échelonnée en maternelle.

**Des consignes contradictoires** : comment éviter un attroupement dans la rue lorsque l'accès à l'école n'est pas possible... Le SNUDI FO a indiqué à nouveau que si les écoles doivent être protégées, **ce n'est pas aux enseignants de remplacer les forces de l'ordre**. Les PE ne sont pas habilités pour vérifier les sacs ou faire circuler les parents qui seraient attroupés.

En cette rentrée chaotique certains directeurs, comme certains

**MF ou titulaire travaillant à temps partiel, ne connaissent pas leurs compléments de service**, plusieurs jours après le rentrée, difficile pour les directeurs d'organiser une rentrée sereine !!

**Et on ose demander à nos collègues directeurs de mettre à jour le PPMS pour le 22 septembre** alors qu'il y a les élections de parents d'élèves à préparer, et que l'organisation même des services est encore précaire, compte-tenu de l'affectation tardive de certains collègues...

Par ailleurs, l'inclusion des élèves avec notification MDPH, mais sans AVS pose de nombreux problèmes d'organisation. Pour survivre les équipes doivent trouver des modalités de fonctionnement permettant à l'enseignant de la classe de pouvoir souffler ... **Mais pas ou peu d'aide** : RASED incomplet, psychologue sur des secteurs géographiques de plus en plus vastes...

**Mais bien sûr des tâches nouvelles, comme l'organisation des évaluations CP !** Evaluations que le ministère demande de mettre en place, mais aucune logistique n'est prévue. Aucun livret imprimé n'est fourni. Sur quel budget et sur quel temps l'impression de ces évaluations sera-t-elle effectuée ??

**Les postes d'aide à la direction risquant de disparaître avec la suppression des contrats aidés voulue par le gouvernement, nous demandons à nos collègues directeurs de nous remonter tous les problèmes et dysfonctionnements auxquels ils sont confrontés.**

## Évaluations CP

### L'évaluation en CP et en 6<sup>ème</sup>

#### un nouvel outil de contrôle des enseignants ?

Le 28 août 2017, le ministère de l'Éducation nationale a présenté un projet d'évaluation nationale en début de CP et de sixième, en mathématiques et en français.

#### Les objectifs ?

- « Permettre aux équipes pédagogiques de disposer d'un diagnostic de chaque élève en français et en mathématiques »
- « Mettre à disposition des équipes de terrain une aide au pilotage pédagogique des réseaux école-collège »
- « Enrichir les outils de pilotage académique »

Cette évaluation aurait pour objectif de trouver des moyens de remédiation adaptés propre à chaque établissement voire à chaque élève.

En fonction des résultats obtenus par les élèves, les enseignants « bénéficieraient » d'un « accompagnement » ou de « formations ». **Ceci fait étrangement écho au décret du 5 mai 2017 sur l'évaluation des enseignants qui prévoit un « accompagnement individuel ou collectif, à la demande des personnels ou à l'initiative de l'administration.** » Ceci n'a rien à voir avec le droit à la formation dans la fonction publique comme en ont témoigné les formations-formatage de la réforme du collège.

Sans compter que l'on peut s'interroger quant à la fiabilité et à l'intérêt pédagogique de faire passer des évaluations écrites si tôt dans l'année, à des élèves si jeunes après 2 mois de vacances. Quel accueil à l'école élémentaire...

## Brigade départementale de remplacement amputée dès la rentrée ?

Lors du CTSD de rentrée, l'administration n'a pas voulu ou pu nous communiquer le nombre de BD qui seraient affectés à l'année. Pour le SNUDI FO 77 les postes non pourvus au placement ne peuvent être puisés dans le pôle brigade cela amputera d'autant les moyens pour les remplacements qui sont indispensables au bon fonctionnement des écoles. L'annualisation du temps de travail des remplaçants a des conséquences sur le statut de ces personnels, que la FNEC FP FO n'a pas cessé de dénoncer. Nous demandons à ce qu'un état précis du nombre de jours récupérés, soit communiqué aux organisations syndicales. Aucun collègue ne doit être lésé ! Par ailleurs,

il est inacceptable que les résidences administratives soit attribuées à « la louche » mais trop souvent dans le but de pénaliser les collègues en matière de salaire (pourcentage de l'indemnité de résidence en fonction des communes, ou calcul de l'ISSR).

Pour le SNUDI FO 77, il faut **mettre fin aux milliers de journées non remplacées dans les écoles qui entraînent des répartitions d'élèves et accroissent d'autant la moyenne réelle du nombre d'élèves par classe.** Par ailleurs, la remise en cause de la distinction entre BD, ZIL reste inacceptable...

## Stagiaires une rentrée toujours aussi improvisée !

Convoqués dès le 28 août par l'ESPE, cette année encore, les 595 EFS nommés à mi-temps sur des postes à l'année sont arrivés dans les écoles sans que l'ESPE et les circonscriptions informent les collègues titulaires des modalités de leur accueil !

Dans de nombreux cas les EFS sont complétés par des collègues qui sont nommés à titre provisoire sur le poste, ils sont souvent NT1 ou NT2. Ils ont pris connaissance de leur affectation la veille de la prérentrée... Ils ignorent tout autant le fonctionnement de l'école, les règles habituelles, les projets en cours...

Les EFS ont dû expliquer qu'ils seraient en observation dans la classe du titulaire, qu'un BD prendrait la classe une demi-journée pour leur permettre d'avoir un temps de concertation pour élaborer les répartitions et les progressions. Si ces modalités tendent à favoriser l'accueil des stagiaires, l'administration a attendu le 8 septembre pour envoyer une note de cadrage! **Ce document n'a par ailleurs aucune valeur officielle car aucun PE titulaire ne peut être contraint à accepter d'être observé en classe, il n'est pas maître formateur !** Pourquoi serait-il obligé de prévoir les progressions et programmations sur l'ensemble des matières alors qu'il ne travaille qu'à mi-temps. Etc...

Le SNUDI FO 77 interviendra auprès de l'ESPE et de l'IA pour que cette note soit modifiée.

### MOUVEMENT

Le SNUDI FO dénonce et combat

**«Les vœux géographiques obligatoires» qui sont la négation du droit à postuler librement sur les postes de son choix.**

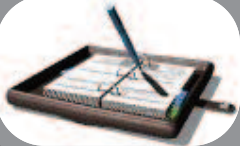
**Le blocage des postes, qui fausse le mouvement.**

**La multiplication des postes à profil, qui permet à l'administration de contourner l'application du barème égalitaire identique pour tous.**

**La Force de FO  
L'INDEPENDANCE**

### PROMOTION

**Compte-tenu des nouvelles grilles d'avancement liées à la mise en place du protocole PPCR, (voir 4 pages infos administratives) le SNUDI FO demandera à ce qu'une CAPD promotion soit organisée afin de vérifier qu'aucun collègue ne soit lésé.**



## A VOS AGENDAS ...A VOS AGENDAS ...A VOS AGENDAS

### DATES DES RÉUNIONS D'INFORMATIONS SYNDICALES

Le mercredi 20 septembre	à 9h à la bourse du travail	Noisiel
Le mercredi 29 septembre	à 11h30 l'école élémentaire Villefermoy	Lésigny
Le samedi 30 septembre	à 9h l'école maternelle Lavoisier	Lieusaint
Le mercredi 4 octobre	à 9h l'école élémentaire Gruet	Ozoir-la-Ferrière
Le mercredi 4 octobre	à 9h l'UL FO	Meaux
Le samedi 7 octobre	à 9h à l'école les rivières	Savigny-le-Temple
Le mercredi 11 octobre	à 13h30 l'école élémentaire Giono	Le Mée-su-Seine
Le mercredi 11 octobre	à 9h l'école élémentaire Jules Ferry	Fontenay-Trésigny
Le mercredi 8 novembre	à 9h à l'UD FO	Melun

### La participation à une RIS est un droit Il ne s'agit, en aucun cas, d'une absence

Chaque fonctionnaire peut participer à des Réunions d'Information Syndicale (RIS) sur le temps de travail, à raison de 3 réunions par année scolaire, dont une sur le temps de classe.

Il suffit d'en informer l'IEN 48h avant (voir lettre type sur notre site <http://77.fo-snudi.fr>)

Les enseignants peuvent déduire ces 3 heures de leurs obligations de travail annualisées (concertation ou animation/conférence pédagogique).

Pour ces dernières, la DASEN du 77 exige qu'elles soient programmées le même jour que les RIS (contrairement aux autres départements de l'Académie de Créteil). **Le SNUDI FO revendique qu'aucune limite départementale n'entrave notre droit syndical. Contactez-nous en cas de problème.**

### CONTACTEZ NOUS... CONSULTEZ NOTRE SITE...



#### SNUDI FO77

2 Rue de la Varenne  
77 000 MELUN

Tel : 07 71 02 00 81  
Tel / fax : 01 64 39 56 63

fo77snudi@gmail.com  
<http://77.fo.snudi.fr>

- ☞ Secrétaire départementale : lundi – mardi et un mercredi sur 2  
**Cristina MARTINS** 06 20 87 43 20
- ☞ Trésorière : jeudi  
**Christine DOUCHE** 06 20 59 31 80
- ☞ Responsable ESPE : jeudi  
**Jérôme BUI** jeromebui1@hotmail.com 06 64 82 39 01
- ☞ Délégués du personnel : mardi  
01 64 87 12 61 ou 07 71 02 00 81  
**Laurence DELAPORTAS** laurence.delaportas@orange.fr
- Muriel CAHU** cahumu77@gmail.com
- Bruno COTTALORDA** bruno.cottalorda@free.fr
- ☞ Responsable du CHSCT : mercredi matin  
**Romain MAHLER** 06 16 12 88 29



**SYNDIQUEZ-VOUS, ADHEREZ AU SNUDI FO !**  
adhésion à l'année civile 2017

	Ech 1	Ech 2	Ech 3	Ech 4	Ech 5	Ech 6	Ech 7	Ech 8	Ech 9	Ech 10	Ech 11
Instit							135€	140€	150€	160€	170€
P.E.			135€	140€	145€	155€	165€	175€	185€	200€	210€
H. classe				210€	230€	240€	250€				

RETRAITÉ	100 €
AVS / EVS	35 €
1/2 TEMPS	1/2 cotisation
75 %	3/4 cotisation
STAGIAIRE	90€
DISPONIBILITÉ	50 €
CONGÉ PARENTALE	50 €

Supplément de cotisation	
RASED / CLIS / IMF / IME +15€	SEGPA / EREA / UPI +15€
Directeur 1 classe +4 €	Directeur 5 à 9 classes +11 €
Directeur 2 à 4 classes +6 €	Directeur 10 classes et plus +15 €

NOM : ..... Prénom : ..... Instit / PE Echelon : .....

Fonction : Adjoint, directeur, ZIL, BD, IMF, spécialisé

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : ..... Tél personnel : .....

Mail : .....@..... **Nombre de chèques** : ..... **Montant total** : .....

École : ..... Ville : ..... Tél école : ...../...../...../...../.....

**Pour un prélèvement automatique, formulaire sur notre NOUVEAU site : <http://77.fo-snudi.fr>**  
**A renvoyer au : SNUDI-FO77 bourse du travail 2 allée Simone Beauvoir 77186 NOISIEL**